

APPEL POUR SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT
ASSOCIATIF



2022
2023

Soutenir
et accompagner
le deuil

DATES LIMITES DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

2022
22 avril & 28 octobre
2023
21 avril & 27 octobre



La Fondation Services Funéraires - Ville de Paris, sous l'égide de la Fondation de France, soutient des actions solidaires et citoyennes.

La Fondation SFVP accompagne l'action de fond d'associations engagées dans le soutien des familles en deuil.

Cette subvention de fonctionnement est déterminée en suivant des priorités thématiques. Concernant l'appel à subventions pour les années 2022 et 2023, ces priorités sont détaillées ci-dessous.

AXES POUR L'APPEL À SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022-2023

La fondation SFVP financera en 2020 et 2021 des associations qui accompagnent les familles et les personnes en difficultés, tout spécialement en rapport aux deuils suivants :

AXE 1

La mort périnatale

- Former les accompagnants et les bénévoles en contact avec les proches ;
- Favoriser les groupes de parole pour les personnes endeuillées.

AXE 2

Les morts sans corps

- Mettre en place des pratiques mémorielles pour les proches ;
- Former les accompagnants et les bénévoles en contact avec les familles.

AXE 3

Les indigents et les personnes isolées

- Accompagner dans la dignité les obsèques des indigents et des personnes isolées ;
- Rechercher et informer les familles de personnes indigentes ou isolées décédées, les accompagner dans leur deuil ;
- Honorer la mémoire des personnes indigentes ou isolées.

AXE 4

Les familles en situation particulière de précarité, de vulnérabilité et de manière générale, les familles en deuil

- Accompagner les familles ou les personnes en situations particulières de précarité, de fragilité sociale ou de vulnérabilité, tout particulièrement lorsqu'elles sont confrontées à un deuil, notamment dans le cas de morts violentes, brutales, traumatiques..
- La fondation SFVP, de manière générale, soutient dans la durée les projets de fond, liés à une urgence sociétale, ou innovants, en rapport à l'accompagnement de familles en deuil ou confrontées à la mort.

À QUI S'ADRESSE L'APPEL À SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ?

- L'appel s'adresse à des associations (de soutien, d'accompagnement, ou encore du monde créatif et artistique, etc.).

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets devront :

- Prendre en compte l'intérêt sociétal ;
- Permettre de lutter contre les inégalités matérielles et culturelles ;
- Proposer des actions pédagogiques à destination des populations pour soutenir et conseiller les familles dans les moments difficiles ;
- Prendre en compte les minorités culturelles et culturelles ;
- Prendre en compte la laïcisation de la société et les religions émergentes ;
- Ne pas présenter de risque de conflit d'intérêts (c'est la raison pour laquelle la Fondation ne financera pas, par exemple, des acteurs ou des actions portant sur la période antérieure au décès, comme les soins palliatifs).

Les projets retenus prioritairement devront avoir une portée nationale ou, s'ils sont localisés porter sur Paris et l'Ile de France.

Quel montant ?

Le montant de la subvention de la fondation SFVP ne pourra pas dépasser 25 % des ressources totales des organismes financés.

Les associations financées s'engagent à fournir un détail de l'emploi qui aura été fait des fonds octroyés.

NB : pour éviter toute ambiguïté, la Fondation ne financera pas des acteurs ou des actions portant sur la période antérieure au décès, comme les soins palliatifs, par exemple.

COMMENT RÉPONDRE

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.servicesfuneraires.fr, rubrique Fondation.

- Le fascicule de demande de subvention dûment rempli ;
- Une lettre d'intention présentant l'association et les fins de son action ;
- Les statuts de l'association signés ;
- La parution de la création de l'association au Journal Officiel ;
- La liste des membres de son Conseil d'administration ;
- Le rapport d'activité et des comptes annuels clos de l'année précédente ;
- Un RIB.

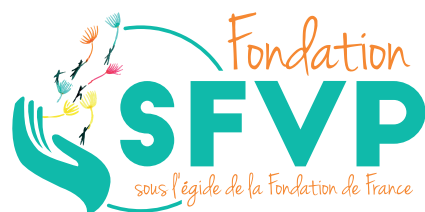
Ils seront à renvoyer par mail à :
fondation@servicesfuneraires.fr ou par courrier à :
Fondation SFVP - 2 rue de Bellevue - 75 940 PARIS cedex 19.

**LES PROJETS
REÇUS SERONT
EXAMINÉS PAR LE
COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA FONDATION
SERVICES
FUNÉRAIRES -
VILLE DE PARIS
AUX ÉCHÉANCES
SUIVANTES :**

**24 AVRIL 2020 /
30 OCTOBRE 2020
23 AVRIL 2021 /
29 OCTOBRE 2021**

Contact :

fondation@servicesfuneraires.fr
ou Fondation Services Funéraires - Ville de Paris
2 rue de Bellevue - 75940 PARIS cedex 19
01 53 38 16 46



2020-2021

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATIVE

Identification du demandeur

Nom de la structure :

Sigle : Date de création de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Site internet :

Nom du président :

Nom du directeur / responsable :

Nombre de salariés (en ETP) : Nombre de bénévoles (en ETP) :

Nombre d'adhérents ou d'usagers :

Organisme de rattachement

Si l'organisme demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes pour la personne morale à laquelle elle est rattachée :

Nom de la structure :

Sigle : Date de création de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Site internet :

Nom du président :

Nom du directeur / responsable :

Statut juridique

Le vôtre ou celui de la personne morale à laquelle vous êtes rattaché(e) :

.....

Organisme gestionnaire de l'aide financière

Au cas où une aide serait accordée, si l'organisme qui gèrera les fonds est une autre personne morale que l'organisme demandeur, merci de joindre le RIB de la personne concernée et de renseigner les informations suivantes :

Nom de la structure :

Sigle : Date de création de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Site internet :

Nom du président :

Nom du directeur / responsable :

Object statutaire :

Les grands principes d'intervention (précisez notamment si les bénéficiaires sont associés au fonctionnement de la structure (instances de décision, comité d'usagers, groupe de travail etc.). Si oui, comment ?)

.....

.....

.....

La subvention

- La mort périnatale
- Les morts sans corps
- Les familles en situation particulière
- Les indigents, les personnes isolées et de manière générale, les familles en deuil

Description de l'action de l'association sur cet axe en 5 à 10 lignes
(public visé, objectif...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Budget total de l'association :

Cofinancement(s) : Subvention demandée :

NE PAS OUBLIER

MERCI DE BIEN VOULOIR JOINDRE, en plus du fascicule dûment rempli :

- Une lettre d'intention présentant l'association et les fins de son action en rapport avec la subvention demandée ;
- Un planning previsionnel des actions envisagées ;
- Un plan de financement ;
- Les statuts de l'association signés ;
- La parution de la création de l'association au Journal Officiel ;
- La liste des membres du Conseil d'administration ;
- Le rapport d'activité et des comptes annuels clos de l'année précédente ;
- Un RIB.

Contact :

fondation@servicesfuneraires.fr
ou Fondation Services Funéraires - Ville de Paris
2 rue de Bellevue - 75940 PARIS cedex 19
01 53 38 16 46